



**ACADÉMIE  
DE TOULOUSE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
de la Haute-Garonne



Conservatoire  
à rayonnement régional  
Xavier Darasse  
Toulouse

# CLASSES À HORAIRES AMÉNAGÉS DANSE (CHAD)

## LIVRET D'INFORMATION

Ce document est susceptible d'évoluer, merci de prendre connaissance de la version mise à jour sur le site internet du CRR

## PRÉSENTATION

Les Classes à Horaires Aménagés Danse (CHAD) sont organisées dans le cadre d'un partenariat entre le Conservatoire à Rayonnement Régional de Toulouse et la Direction Académique de l'Éducation Nationale du CE2 à la Terminale.

Ce cursus permet aux élèves de conjuguer les études générales et les études artistiques.

Pour le cursus HA primaire, les cours de Danse sont intégrés sur le temps scolaire.

Pour les cursus HA collège et lycée, les cours de Danse s'organisent à la fois sur le temps scolaire et hors temps scolaire.

Outre l'apport artistique et créatif lié à un tel parcours, cette formation développe l'exigence, l'engagement, la rigueur et permet aux enfants d'acquérir de grandes capacités d'écoute et d'autonomie.

Pour l'affectation des élèves dans les écoles, le collège et le lycée partenaires, une dérogation de secteur est accordée de droit aux élèves admis en Classes à Horaires Aménagés, sous réserve de démarches spécifiques des familles auprès de la Direction Académique de l'Éducation Nationale (tous les renseignements doivent être demandés auprès de l'établissement d'origine de l'élève).

Les élèves admis en CHAD sont exonérés des frais de scolarité. Seuls les frais de dossier sont perçus chaque année.

*« Les classes à horaires aménagés danse offrent à des élèves motivés par cette activité la possibilité de recevoir, en complémentarité avec leur formation générale scolaire, une formation dans le domaine de la danse dans des conditions leur garantissant les meilleures chances d'épanouissement. (...) La danse, comme les autres arts, participe à la construction de la personnalité, développe la culture personnelle, la capacité de concentration et de mémoire. Les prolongements attendus de cette formation sont la pratique amateur ou l'orientation professionnelle, conformément à la Charte de l'enseignement artistique spécialisé en danse, musique et théâtre, publiée par le ministère de la culture »*

*Circulaire N° 2007-020, du 18 janvier 2007*

## ÉTABLISSEMENTS PARTENAIRES

Conservatoire à Rayonnement Régional de Toulouse  
17 rue Larrey  
31000 Toulouse

Contact : 05 61 22 28 61 / [crr.ha@mairie-toulouse.fr](mailto:crr.ha@mairie-toulouse.fr)

| Enseignement général | Établissement scolaire  |                  |
|----------------------|---|------------------|
| École élémentaire    | Ecole élémentaire Lakanal<br>7 place de la Daurade<br>31000 Toulouse  | CE2              |
|                      | 06 99 17 89 76<br>ce.0312292y@ac-toulouse.fr  | CM1              |
|                      |   | CM2              |
| Collège              | Collège Michelet Annexe<br>17 rue Larrey<br>31000 Toulouse<br><br>05 61 21 99 71<br>710311631E@ac-toulouse.fr         | 6 <sup>ème</sup> |
|                      |   | 5 <sup>ème</sup> |
|                      |   | 4 <sup>ème</sup> |
|                      |   | 3 <sup>ème</sup> |
| Lycée                | Lycée Saint-Sernin<br>3 place Saint-Sernin<br>31000 Toulouse<br><br>05 34 44 11 80<br>contact.stsernin@ac-toulouse.fr | 2 <sup>nde</sup> |
|                      |   | 1 <sup>ère</sup> |
|                      |   | Term.            |

## CHAD PRIMAIRE

L'enseignement général est dispensé à l'École Élémentaire Lakanal, située place de la Daurade.

L'enseignement artistique se déroule dans les locaux du Conservatoire, site Larrey et à l'Espace Danse, 12 place Saint-Pierre.

Les différents déplacements sont encadrés par des agents de sécurité du Conservatoire.

### CURSUS

Les élèves bénéficient d'un emploi du temps adapté, libérant trois après-midis par semaine pour la pratique artistique.

Ces temps sont consacrés à des cours de danse et à un cours de formation musicale danseur.

L'organisation de l'enseignement correspond au 1<sup>er</sup> cycle de danse, avec un tronc commun associant danse classique et danse contemporaine.

Le volume horaire hebdomadaire de l'enseignement chorégraphique varie en fonction des niveaux.

|                            | CE2 | CM1  | CM2  |
|----------------------------|-----|------|------|
| Danse classique            | 2h  | 2h30 | 3h   |
| Danse contemporaine        | 1h  | 1h15 | 2h30 |
| Formation Musicale Danseur | 1h  | 1h   | 1h   |

### MODALITÉS D'INSCRIPTION, DE RECRUTEMENT ET D'ADMISSION

#### ➤ Inscriptions

Les candidatures au concours d'entrée s'effectuent en ligne via le site internet du CRR, à compter de mi-janvier. Le concours d'entrée a lieu au printemps. Les admissions sont effectives à la rentrée de septembre.

Il est nécessaire de fournir le bulletin scolaire du premier semestre ou des deux premiers trimestres de l'année en cours :

- soit par courrier postal : Ecole élémentaire Lakanal – recrutement HA  
17 place de la Daurade – 31000 Toulouse

- soit par courrier électronique : [ce.0312292y@ac-toulouse.fr](mailto:ce.0312292y@ac-toulouse.fr)

➤ Recrutement

Le jury est composé d'enseignants du département danse et d'un membre de la Direction.

• Entrée en CE2

Les aptitudes et la motivation des candidats sont évaluées lors d'un cours de danse collectif.  
Les tests ne nécessitent aucune connaissance ; ils permettent de déceler le rapport qu'entretient l'enfant avec la musique, l'espace et le groupe.

• Entrée en CM1, CM2

Les aptitudes et la motivation des candidats sont évaluées lors d'un cours de danse collectif.  
Les tests s'adressent à des candidats ayant déjà une pratique de la Danse ; ils permettent également d'observer le rapport qu'entretient l'enfant avec la musique, l'espace et le groupe.

Tous les candidats, y compris les élèves déjà scolarisés au Conservatoire, doivent se présenter à ces tests.

Pour prendre connaissance du contenu des tests, consulter la rubrique « La scolarité \ Inscriptions \ Classes à Horaires Aménagés » sur le site internet du CRR.

Les convocations sont adressées par courrier électronique.

Tout candidat absent le jour des tests sera considéré comme démissionnaire.

➤ Admission

L'admission est prononcée par une commission mixte réunissant les établissements partenaires, placée sous la présidence de l'Inspecteur d'Académie ou de son représentant.

Cette commission prend en compte :

- les résultats obtenus lors des tests d'aptitude organisés par le Conservatoire
- le dossier scolaire
- le nombre de places disponibles

Aucun résultat n'est communiqué par le Conservatoire.

Le résultat définitif est communiqué aux familles par l'Éducation Nationale.

Dans le cas de candidatures multiples, la commission d'admission détermine la discipline dans laquelle le candidat est admis. Le jury étant souverain, cette décision est irrévocable.

## CHAD COLLÈGE

Les admissions sont possibles de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup>, sous réserve de places disponibles dans le niveau souhaité.

Les cours se déroulent à la fois sur le temps scolaire et hors temps scolaire, y compris le samedi. L'organisation et le volume horaire correspondent au 2<sup>ème</sup> cycle de danse, qui marque le début d'un enseignement spécifique dans une dominante (danse classique ou danse contemporaine), complété par un enseignement dans la discipline complémentaire et la formation musicale danseur.

Le 2<sup>ème</sup> cycle des classes à horaires aménagés danse s'effectue sur une durée de quatre ans, correspondant aux niveaux de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup>.

### CURSUS

Conformément au Schéma National d'Orientation Pédagogique (SNOP) de l'enseignement public spécialisé de la danse, de la musique et du théâtre édité par le Ministère de la Culture, le nombre de cours et le volume horaire de pratique chorégraphique est progressif en fonction de l'âge et du niveau de chaque classe.

#### Volume horaire hebdomadaire

|  | Dominante | Discipline complémentaire | Formation Musicale danseur |
|--|-----------|---------------------------|----------------------------|
| 2 <sup>ème</sup> Cycle 1 <sup>ère</sup> année<br>et<br>2 <sup>ème</sup> Cycle 2 <sup>ème</sup> année | 4h30      | 1h30                      | 1h                         |

|  | Dominante | Discipline complémentaire | Cours spécifique pour tous les garçons et Pas de deux pour les élèves en dominante classique | Formation Musicale danseur |
|--|-----------|---------------------------|--|----------------------------|
| 2 <sup>ème</sup> Cycle 3 <sup>ème</sup> année<br>et<br>2 <sup>ème</sup> Cycle 4 <sup>ème</sup> année | 6h30      | 1h30                      | 1h15   | 1h                         |

Les locaux de l'Annexe du Collège Michelet sont situés dans l'enceinte du Conservatoire – site Larrey.

L'enseignement artistique est dispensé à l'Espace Danse du Conservatoire, 12 place Saint-Pierre. Les différents déplacements sont encadrés par des agents de sécurité du Conservatoire.

Le collège Michelet ne dispose pas d'internat.

L'Association des Parents d'Élèves du Conservatoire (APEC) peut apporter une aide dans la recherche d'une famille d'accueil : [apec.crr.toulouse@gmail.com](mailto:apec.crr.toulouse@gmail.com)

## MODALITÉS D'INSCRIPTION, DE RECRUTEMENT ET D'ADMISSION

### ➤ Inscriptions

Les candidatures doivent s'effectuer parallèlement auprès des deux établissements partenaires comme suit :

1- inscription auprès du [Collège Michelet](#)

2- inscription auprès du Conservatoire : les candidatures au concours d'entrée s'effectuent en ligne via le site internet du CRR, à compter de mi-janvier. Le concours d'entrée a lieu au printemps. Les admissions sont effectives à la rentrée de septembre.

### ➤ Recrutement

Le Conservatoire organise un test sous forme de cours collectif.

Le jury est composé d'enseignants du département danse et d'un membre de la Direction.

Pour prendre connaissance du contenu des tests, consulter la rubrique « La scolarité \ Inscriptions \ Classes à Horaires Aménagés » sur le site internet du CRR.

- pour une entrée en 6<sup>ème</sup> : les candidats se préinscrivent dans la dominante de leur choix : Danse Classique ou Danse Contemporaine. Toutefois, ils sont évalués dans les deux disciplines lors du test. À l'issue des épreuves, le jury se réserve la possibilité d'orienter le candidat dans une dominante différente de celle initialement choisie.

- pour une entrée en 5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup> : les candidats sont évalués uniquement dans la dominante souhaitée : Danse classique ou Danse contemporaine.

Les convocations sont adressées par courrier électronique.

Tout candidat absent le jour des tests sera considéré comme démissionnaire.

### ➤ Admission

L'admission est prononcée par une commission mixte réunissant les établissements partenaires, placée sous la présidence de l'Inspecteur d'Académie ou de son représentant.

Cette commission prend en compte :

- les résultats obtenus lors des tests d'aptitude organisés par le Conservatoire
- les résultats obtenus lors des entretiens de motivation organisés par le collège
- le dossier scolaire
- le nombre de places disponibles

Aucun résultat n'est communiqué par le Conservatoire.

Le résultat définitif est communiqué aux familles par l'Éducation Nationale.

Dans le cas de candidatures multiples, la commission d'admission détermine la discipline dans laquelle le candidat est admis. Le jury étant souverain, cette décision est irrévocable.

## FILIÈRE S2TMD LYCÉE

La filière S2TMD (Sciences et Techniques Théâtre Musique et Danse) s'adresse à des élèves motivés possédant des compétences artistiques avérées dont le niveau est vérifié lors de tests spécifiques.

Cette filière se décline en deux phases :

- une seconde générale offrant un enseignement optionnel « culture et pratique de la danse, de la musique ou du théâtre »
- un cycle terminal : 1<sup>ère</sup> et terminale S2TMD menant à un baccalauréat technologique

L'ensemble des enseignements dispensés en cycle terminal vise à garantir à chaque élève une formation lui permettant d'envisager une diversité d'orientations dans l'enseignement supérieur (Conservatoires supérieurs français ou étrangers, Pôles supérieurs, Universités) et ouvre aux métiers du spectacle vivant.

Les élèves admis en 2<sup>nde</sup> option TMD ont pour vocation de poursuivre leur scolarité en 1<sup>ère</sup> S2TMD : toutefois, à l'issue de cette classe de 2<sup>nde</sup>, les élèves, après avis des équipes pédagogiques, intègrent la 1<sup>ère</sup> S2TMD ou sont réorientés dans un autre type de 1<sup>ère</sup> ; ils peuvent aussi demander une orientation vers un autre baccalauréat général ou technologique.

La classe de 2<sup>nde</sup> option TMD est accessible sur tests d'entrée en fonction du niveau requis et dans la limite des places disponibles.

La classe de 1<sup>ère</sup> S2TMD est accessible sur tests d'entrée en fonction du niveau requis et dans la limite des places disponibles, aux candidats n'ayant pas suivi la 2<sup>nde</sup> option TMD.

La classe de Terminale S2TMD n'est pas accessible aux candidats n'ayant pas suivi la 1<sup>ère</sup> S2TMD.

### CURSUS

Les élèves intègrent un cursus chorégraphique en fonction de leur niveau (fin de 2<sup>ème</sup> cycle ou 3<sup>ème</sup> cycle) dans une des trois dominantes proposées. Ils suivent également des enseignements complémentaires en fonction du choix de leur parcours de formation :

- 1 ou 2 disciplines complémentaires parmi les 3 esthétiques (Classique, Contemporain, Jazz)
- culture chorégraphique
- Analyse Fonctionnelle du Corps dans le Mouvement Dansé (AFCMD)
- Formation Musicale Danseur
- Analyse Musicale en 1<sup>ère</sup> et Terminale S2TMD

Le nombre de cours et le volume horaire de pratique chorégraphique est progressif en fonction de l'âge et du niveau de chaque classe en adéquation avec le Schéma National d'Orientation Pédagogique (SNOP) de l'enseignement public spécialisé de la danse, de la musique et du théâtre édité par le Ministère de la Culture.

Le volume horaire d'enseignement est compris entre 12 heures et 16 heures hebdomadaires en fonction du cursus suivi (cours de danse dans la dominante, la discipline complémentaire et atelier).

Les cours de danse, assurés par le Conservatoire, se déroulent à la fois sur le temps scolaire et hors temps scolaire.

Ils sont répartis sur toute la semaine y compris le samedi.



Si nécessaire, le lycée Saint-Sernin dispose d'un internat pour filles et garçons fermé du vendredi soir au lundi matin.

En raison de cours dispensés au CRR le samedi et de spectacles ponctuels qui peuvent être programmés le week-end, il est nécessaire de prévoir une solution d'hébergement dans une famille d'accueil identifiée pour l'année scolaire.

Pour plus d'informations, contacter l'administration du lycée.

L'Association des Parents d'Élèves du Conservatoire (APEC) peut apporter une aide dans la recherche d'une famille d'accueil : [apec.crr.toulouse@gmail.com](mailto:apec.crr.toulouse@gmail.com)

## MODALITÉS D'INSCRIPTION, DE RECRUTEMENT ET D'ADMISSION

### ➤ Inscriptions

Les candidatures au concours d'entrée s'effectuent en ligne via le site internet du CRR, à compter de mi-janvier. Le concours d'entrée a lieu au printemps. Les admissions sont effectives à la rentrée de septembre.

Les candidats doivent faire parvenir les bulletins scolaires des deux premiers trimestres ou du premier semestre de l'année en cours, au Lycée Saint-Sernin, par courrier électronique :

[sec1.0310041b@ac-toulouse.fr](mailto:sec1.0310041b@ac-toulouse.fr)

en indiquant les nom et prénom du candidat et l'adresse mail à laquelle devront être adressés les résultats de la commission.

### ➤ Recrutement

Trois dominantes sont proposées : Danse classique, Danse contemporaine et Danse jazz.

Les candidats peuvent se présenter dans une ou plusieurs dominantes, à préciser lors de la pré-inscription en ligne.

Le jury est composé d'enseignants du département danse et d'un membre de la Direction.

Le test d'entrée s'organise en deux temps :

- un cours collectif dans la dominante choisie
- la présentation d'une composition personnelle dans une écriture chorégraphique libre, d'une durée d'1mn30 environ, sur une musique choisie par le candidat

Pour une entrée en 2<sup>nd</sup>e, le niveau attendu est celui d'une fin de 2<sup>ème</sup> Cycle.

Pour une entrée en 1<sup>ère</sup>, le niveau attendu est celui d'un 3<sup>ème</sup> Cycle.

Les épreuves sont suivies d'un entretien de motivation.

Pour prendre connaissance du contenu des tests, consulter la rubrique, consulter la rubrique « La scolarité \ Inscriptions \ Classes à Horaires Aménagés » sur le site internet du CRR.

➤ Admission

L'admission est prononcée par une commission mixte réunissant les établissements partenaires, placée sous la présidence de l'Inspecteur d'Académie ou de son représentant.

Cette commission prend en compte :

- les résultats obtenus lors des tests d'aptitude et des entretiens organisés par le Conservatoire
- le dossier scolaire
- le nombre de places disponibles

L'admission définitive n'est prononcée qu'après l'avis favorable du conseil de classe du collège au troisième trimestre ou au second semestre.

Aucun résultat n'est communiqué par le Conservatoire.

Le résultat définitif est communiqué aux familles par l'Éducation Nationale.

Dans le cas de candidatures multiples, la commission d'admission détermine la discipline dans laquelle le candidat est admis. Le jury étant souverain, cette décision est irrévocable.